



Héberger par ma mère est ce les huissiers ont droit de saisir

Par **chris340**, le **07/11/2015** à **22:54**

Bonsoir,

J'ai 28 ans et je vis toujours chez ma mère, à ce jour j'ai des amendes de tribunal impayé. Ce matin je viens de recevoir une lettre m'indiquant que si je ne payer pas toutes les amendes, dans quelques jours un huissier viendras faire une saisit (avec un serrurier etc...)

J'aimerais savoir est ce qu'il aurait le droit de saisir même si le domicile n'est pas a mon nom ?

Et ce qu'il aurait le droit de saisir même les biens de ma mère?

Je vous remercie de vos réponses.